

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Jean-Luc SAUVAGE / Stéphanie LAURENT/ Christophe RINGARD / Delphine LUPART / Virginie VALLIENNE / Christophe SERGENT / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX / Philippe DELAPORTE / Philippe POUPART /

Etaient absents(es) : Mickaël JACQUART / Alexandre DEMONCHY/ Michel SAROT/

Pouvoirs : Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD
Michel SAROT donne pouvoir à Christophe RINGARD

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire explique qu'une délibération n°28 a été rattachée au conseil municipal du 10 octobre 2022 et signée par la secrétaire de séance et lui-même. Elle concerne le recrutement d'un agent sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La décision de recrutement concernée a été actée en conseil municipal le 19 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 10 octobre 2022
- Délibérations :
 - ✓ Pour suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (suite à l'avis favorable du CT en date du 4 octobre) et modification du tableau des effectifs
 - ✓ Pour l'adhésion au dispositif (obligatoire) de signalement AVDHAS (Actes de Violence de Discrimination, de Harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique)
- Point sur le devenir du bois (INRAE) : projet de restauration de la tour de contrôle, l'infirmerie etc...
- Fonctionnement de la salle polyvalente
- Point sur les travaux de voirie : étude des devis complémentaires.
- Travaux envisagés suite au conseil d'école (problème de portes et demande d'installation de volets roulants dans la classe de l'école de 1996)
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie.
Monsieur Le Maire demande qui s'abstient, qui est contre ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 29-2022 pour suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (suite à l'avis favorable du CT en date du 4 octobre) et modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire introduit le sujet et passe la parole à la secrétaire de mairie afin qu'elle explique le sujet.

En juin 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de seconde classe a été créé à temps complet, modifiant ainsi le tableau des effectifs.

Une saisine du comité technique sur une suppression d'emploi a été adressée en septembre.

Motif de la demande : suppression du poste de 15h qui n'a plus lieu d'être suite à la création du poste à 35h cité ci-dessus. Après plusieurs mois d'essai, ce rythme de 35h convient au fonctionnement du secrétariat de mairie.

Le 4 octobre, le comité technique a rendu un avis favorable.

Monsieur Le Maire précise qu'un poste de 15h sera proposé à l'agent en disponibilité actuellement en cas de réintégration. En effet, l'agent en poste à l'agence postale communale prendra sa retraite la même année que le potentiel retour de l'agent en disponibilité.

Pour information, la règle est la suivante : un agent en disponibilité reste titulaire de son grade mais pas de son poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe. Le tableau des effectifs est donc modifié.

Délibération 30-2022 pour l'adhésion au dispositif (obligatoire) de signalement AVDHAS (Actes de Violence de Discrimination, de Harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique)

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer concernant cette adhésion au dispositif AVDHAS.

La commune a reçu une proposition d'adhésion par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Somme. La prestation de mise en œuvre de ce dispositif obligatoire sera externalisée par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG 80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Un modèle de délibération circule pendant les débats afin que les conseillers prennent connaissance des grandes lignes de ce dispositif (paragraphe stabilisés pour faciliter la lecture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG pour permettre à la commune d'adhérer au dispositif de signalement AVDHAS.

Point sur le devenir du bois (INRAE) : projet de restauration de la tour de contrôle, de l'infirmier etc...

Monsieur Le Maire engage les débats avec le conseil municipal concernant le projet.

Qu'envisagez-vous sachant que le commencement du dit projet doit démarrer par l'installation de la nouvelle clôture donc le déplacement de l'existante, précédé du déboisement.

Pour rappel, la clôture Côté ouest en dur doit être déplacée par l'INRAE (engagement lors de la signature des actes).

Les conseillers sont d'accord pour convenir que d'autres travaux, comme la réfection des trottoirs, sont davantage prioritaires.

Ce projet de restauration est donc reporté.

Fonctionnement de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que le fonctionnement et la préparation que nécessite la location de la salle est vraiment un travail nécessitant beaucoup de temps et d'énergie.

Monsieur Picard souhaiterait donc que les 4 adjoints participent à cette tâche. Il ne semble pas y avoir de réticence.

Cependant toutes bonnes volontés parmi les membres du conseil sont les bienvenus !

Une réunion va être organisée prochainement afin d'établir un roulement.

Point sur les travaux de voirie : étude des devis complémentaires

Monsieur Le Maire diffuse un Power Point avec des photos afin de montrer aux conseillers les travaux effectués et en cours.

Il explique au conseil municipal que les travaux d'évacuation des eaux fluviales ont révélé un problème : le tuyau présent qui accueille l'eau est plus haut que le tuyau qui la rejette.

Certains conseillers parlent de stockage d'eau « réseau en charge ».

Mais ce système est prévu pour une demi charge. Or, là, le tuyau sera en pleine charge...

Il est prévu de faire des travaux sur le chemin allant de la départementale jusqu'à la maison d'habitation qui se trouve au bout du parking du « Family ».

Le problème est que, à l'usage, le passage répété de camions risque de détériorer le chemin. Donc plusieurs conseillers s'expriment sur le fait que ces travaux vont se révéler inutiles.

Peut-être que dans l'immédiat, il faudrait reboucher les trous et à l'avenir, réfléchir à une solution pérenne.

Le chemin pourrait être déplacé et une étude de participation des administrés concernés aux coûts des travaux pourrait être envisagée.

Un devis concernant le rebouchage des nids de poules et gravillonnage avec émulsion sur 457 mètres carrés a été réceptionné pour 6462,72 € TTC.

Un devis de pose de macadam sur le parking devant le stade a été reçu. Mais le conseil municipal ne semble pas d'accord disant que d'autres travaux sont prioritaires. Monsieur Le Maire décide de demander un vote :

5 contre 5 absentions. Le projet est donc écarté.

Travaux envisagés suite au conseil d'école (problème de portes et demande d'installation de volets roulants dans la classe de l'école de 1996)

Une des professeures des écoles demande la pose de volets roulants côté nord dans sa salle de classe.

De plus, il y a un problème de verrouillage de la porte (lors de l'exercice intrusion, la porte ne se verrouille pas de l'intérieur. Ce dysfonctionnement va être vu.

Informations diverses

Monsieur Le Maire informe des choses suivantes :

Certains administrés ont pris l'habitude de stationner leur véhicule sur les trottoirs mettant en danger la sécurité des piétons obligés d'emprunter la chaussée. Le problème est que cette communication a suscité de nombreuses réactions de la part de certains habitants.

Pour rappel, il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs. Reste la possibilité de stationner chez soi ou sur nos parkings.

Quoiqu'il en soit, si Monsieur Le Maire a réagi, c'est uniquement dans un souci de sécurité des piétons.

Pour information, les sapins seront achetés pour le 7 décembre.

Il faudrait des volontaires parmi les membres du conseil municipal pour la préparation de la salle polyvalente afin de préparer le Noël des enfants.

Prochain conseil municipal : Lundi 5 décembre à 19h

Questions diverses

J.L SAUVAGE :

Pour information, le diagnostic du cabinet qui avait été mandaté à l'époque concernant l'évacuation des eaux de la ruelle de la place est disponible. Il est donc possible de le fournir à l'administré qui s'est plaint sur ce sujet.

La commune de Brie a pour projet de mettre en place une augmentation de la taxe foncière sur les logements vacants et/ou à l'abandon. Peut-être que nous pourrions y réfléchir pour notre municipalité.

S. LAURENT :

L'audit de la salle polyvalente a été effectué en 2 temps (à savoir sur 2 jours). Un appareil de mesure a été installé dans la salle et un autre dans une pièce de l'habitation de l'administré se plaignant de nuisances. Des tests ont été effectués notamment lors de la diffusion de sons extrêmement inconfortables pour les oreilles au sein même de la salle.

Nous allons recevoir les résultats de ces mesures. Ce nouvel audit nous permettra de poursuivre notre réponse à cet administré (qui a initié une procédure il y a maintenant plusieurs années, sa volonté étant de vouloir fermer la salle polyvalente).

Des commerçants ont demandé à un conseiller que la mairie fasse de la publicité dans le village. Il devait adresser un courrier afin de débattre du sujet mais à ce jour, nous n'avons rien reçu.

Message de parents : déplorent qu'aucun maire n'était présent lors de la dernière réunion des écoles.

Une réunion CCAS sera organisée la semaine prochaine afin de statuer sur les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de bons d'achats de fin d'année.

Plainte d'un administré concernant les nuisances sonores des aboiements de l'élevage de chiens du village.

Des travaux de création de trottoirs rue de la Ballastière sont-ils prévus ? Réponse : des devis sont en cours et feront l'objet d'une étude en commission de travaux.

Echanges sur l'entretien du cimetière : « litige » avec le prestataire engagé pour un an. En effet, le contrat n'a pas été suffisamment précisé sur les prestations demandées.

La cotation des futurs arbres fruitiers (longeant le mur du parking) a été faite. La proposition va être réceptionnée.

Plusieurs prestataires ont été contactés pour composer les paniers de fin d'année qui seront offerts à nos aînés.

M.LEPERE :

Un administré de la RD 1029 a rempli le caniveau de cailloux. L'évacuation des eaux pluviales ne peut donc plus se faire correctement.

R. BOUTELEUX :

Encore des dépôts d'herbe tondue dans le chemin rue Fernand Poupart.

Ph. POUPART :

Avec la déviation de travaux, il va falloir demander un renfort routier de contrôle de vitesse.

Les fleurs qui ont été plantées à Estrées manquaient cruellement d'eau.

Est-ce que le béton lavé situé devant le monument aux morts d'Estrées pourra être nettoyé avant le 11 novembre ?

P DELAPORTE :

Question d'un administré : pourquoi le chemin rural de Saint Cren n'est plus entretenu.

Il s'agit d'un chemin communal sans issue. Auparavant le chemin était entretenu lorsque les terres étaient cultivées. Désormais ce chemin n'est plus entretenu du tout.

Possibilités de poser des barrières en bout de ruelle de la place afin de délimiter cette ruelle tout en laissant un espace de passage pour le tracteur tondeuse de la commune par exemple.

Une borne incendie se trouve sur un terrain privé mais le terrain en question n'est pas entretenu.

On peut peut-être proposer une prestation de nettoyage et aménager le terrain par une pause de gravillon par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30



The image shows several handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a roughly horizontal line. The signatures are stylized and difficult to read. One signature on the left is in blue and appears to be 'P. Delaporte'. Other signatures are in black ink. The signatures are written over a white background.

